



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20250317-2025\_13-DE  
Reçu le 18/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	L'an deux mille vingt cinq Le 17 mars
présents :	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire. Date de la convocation du conseil : 13 mars 2025
votants :	13	Secrétaire de séance : Françoise JOUVE <b>PRESENTS</b> : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM. <b>EXCUSES</b> : Philippe BOISSON a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Anaïs SARDAN a donné procuration à Martine CONSTANT, Daniel MAURIE

**OBJET : Vente parcelle AN 146 (en partie) Maraval**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 25/2024 prise lors de la séance du 25 novembre 2024 et indique que depuis cette date, un bornage a été effectué. La partie de la parcelle AN 146 vendue à M. Giraud, propriétaire du Château de Maraval, correspond à une contenance de **2 515 m<sup>2</sup>** (25a15ca, partie h sur le plan de bornage).

Le prix ayant été fixé à **2€/m<sup>2</sup>**, le prix de la vente correspond à **5 030 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention :**

- Rappelle que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 18 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

